

Adresse de la société montagnarde et régénérée de Louvie-Juzon (Basses-Pyrénées) qui félicite la Convention sur son décret du 18 floréal, lors de la séance du 30 messidor an II (18 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société montagnarde et régénérée de Louvie-Juzon (Basses-Pyrénées) qui félicite la Convention sur son décret du 18 floréal, lors de la séance du 30 messidor an II (18 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 283;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23896_t1_0283_0000_4

Fichier pdf généré le 21/07/2021

de géant vers l'immortalité; nous vous invitons donc à rester à votre poste. Jusques à ce que vous ayez fini cette sublime révolution unique dans les annales du monde, continués à faire respecter la souveraineté nationale dont le dépôt sacré vous a été confié, que la foudre de la sacrée montagne plus terrible que celle de Jupiter en ce qu'elle n'est pas précédée de l'éclair, frappe ces monstres qui par leurs factions scelerates vouloient assassiner la liberté dans son berceau, sabruver du sang de la représentation nationale, et au milieu de ces atroces forfaits récuser (*sic*) la tyrannie.

Nous vous remercions d'avoir enlevé aux tyrans le rétablissement prétendu de la Religion pour prétexte de la guerre qu'ils nous font, au moyen du Décret qui proclame à l'univers, que la République française reconnoît l'existence de l'être suprême et l'immortalité de l'âme: Nous vous remercions enfin d'avoir envoyé dans ce Département le montagnard Monestier (du Puy-de-Dôme) pour l'organisation du gouvernement révolutionnaire, sa justice le rend redoutable aux ennemis de la chose Publique autant que ses vertus républicaines le font chérir des bons français: ouy par la sagesse de ces mesures vraiment paternelles la misère affreuse qui commençait à se faire sentir dans ces cantons, a disparu. Ce n'est pas tout, sur son invitation les amis de la liberté et de l'égalité de la commune ont partagé ses provisions de salé et de lard avec ses frères de Paris, de cette ville à jamais célèbre, la boussole de la Révolution.

Représentens du Peuple, nous renouvelons le serment de fidélité à la convention, nous la proclamons le Paladium de la Liberté Publique, nous sommes prêts à nous ensevelir avec elle sous les débris de la Patrie plutôt que de souffrir que des ambitieux et des Despotes viennent de nouveau enchaîner le Peuple et lui ravir une Liberté qu'il a acquise au prix de son sang ».

MONDA (*Présid.*), CARRERE (*Vice Présid.*), FRIHOU, ARRIUS, LAVILLETTE, SONIBOS, POMMÉ, LAPASSEIG DE BAIG, PREYDEJUS, LANNE, CABAPONE Fils, SALEFRANQUE, NOUGUÉ, BALENE, LAVIGNETTE, BAGER, MONELA, CAMBUSSEIL, SOM, FAUT Fils, CAIREY, MONTOLIN, PRADE, LAMASON, CASSONARD, VIGNABOUC, MORLANE Cadet, MARTIN, MESPLÈS, AUSTABEN, BEIGBEDER, BONNOCAZE Fils, LAVIGNE Fils, MOUROT, LACROUTZ Fils, MEYSLÉ, LERACY, CASABONNE Cadet, CASAX, MASONNAUX Fils, MONDERE, CORTEILLE, FRESAUGUE, BORIE, BRAMELOUP, LAPASSET, PEIRET, CASASSUS, LAHORGUE, CASENAVE, LABADIOLE, MAZERES dit TOULERS, BAGER Fils, PARDIE, POEYMEDOU, SAUT, LESCAR, LAYRIS, BAILOCQ Fils, LAHORGUE, LAVIGNETTE, FOURAA Fils, SONISBOSPOUR, PUYOU, BORIE Fils, MADIBIELE, FORCADE, JANISBOSPOUR, FOURIE, BERGERET, SOULÉ.

35

La société montagnarde et régénérée de Louvie-Juzon (1), même district, témoigne les mêmes sentimens (2).

[*Louvie-Juzon, s.d.*] (1).

« La république déjà triomphante de tous les côtés, et devenue redoutable à toute l'Europe coalisée, elle ne doit ses succès qu'à votre énergie sublime et à votre courage imperturbable. Si nos frères d'armes sont devenus de véritables héros, à qui rien ne peut résister c'est parce que vous avez exterminé les traîtres qui habitoient parmi eux. Si des malveillans n'ont pu se soustraire à vos regards, s'ils ont été frustrés dans leurs infames complots, s'ils ont enfin été la victime de leurs attentats, c'est que vous n'avez jamais perdu de vue leur conduite et que vous avez fait marcher d'un pas aussi ferme que respectable les lois républicaines. Si nous jouissons d'une paix solide parmi nous, nous n'en avons l'obligation qu'à vos collègues nos représentants que vous nous avez envoyé Monestier (du Puy de Dôme) pour l'organisation du Gouvernement révolutionnaire dont la justice le rend redoutable aux ennemis de la chose publique autant que ses vertus le font chérir des Patriotes, que par la sagesse de ses mesures: il a assuré la subsistance de 16 000 individus qui forment la population de ces cantons qui auroient éprouvé les horreurs de la misère si le peuple n'avait trouvé dans son représentant un père et un ami, et que ça été d'après son invitation que la Commune de Louvie a partagé avec ses généreux frères de Paris son salé et son lard.

Continués donc, dignes représentants nous vous en conjurons de faire le bonheur et la félicité d'un peuple qui ne cessera de vous chérir. Ne quittez point vos postes jusques à ce que le sol de la liberté soit purgé de tous les monstres qui le deshonnorent et que vous n'ayez cimenté et consolidé l'ouvrage qui fera à jamais l'admiration de l'univers entier et dont vous aurez la gloire d'être les auteurs.

Nous joignons en même temps nos félicitations aux vôtres de ce que la chose publique n'a point perdu 2 de ses zélés défenseurs dans les personnes de Collot D'herbois et Robespierre que les assassins n'ont point échappé aux recherches des ennemis du crime.

Nous vous remercions enfin du sublime décret que vous avez rendu par lequel vous déclarez que le peuple français reconnoît l'existence de l'être suprême et l'immortalité de l'âme. L'homme vertueux trouve dans cette loi sage des motifs d'encouragement et de consolation tandis que le méchant n'y trouvera que son malheur et sa condamnation à l'exemple des Chaumette, des Hebert, Gobets etc dont ils deviennent les complices. Tels sont les vœux d'une société qui ne vit que pour sa patrie et qui se fera une gloire de mourir s'il le faut pour la défendre. S. et F. »

FOURAA fils (*Présid.*), PALOQUE, POMMÉ, COURTADE, AURIABAIG, AUSTABEN, GALAN, S. FALIES, PLOU, MONPERLÉ, CARRIU, LAIRIS, ABRADIE, TOURNÉ, TOURNÉ Fils, HÔO Fils, BEIGBEDER, SOUVERBIE, CASAJUS Fils, PORTE Fils, LAPLACETTE, BAREILLES, LAVIGNOLLES, TELLI, St. MIQUEU, LABINA, COUDURE, DALLIAS, BEIGBEDER Cadet, ABBADIE, CAUBISEN, J. CARRÈRE, CONSALÈS, CASADESSUS aîné, ABBADIE aîné [et 1 signature illisible.]

(1) Basses-Pyrénées.

(2) P.V., XLI, 327.

(1) C 310, pl. 1212, p. 15.